



Aux membres du comité HUMA

Je m'adresse à vous au nom de Sportball Calgary, l'une des 20 franchises sous l'enseigne de Sportball ltée, une entreprise qui offre des programmes de sport depuis 27 ans au Canada à un public surtout composé de jeunes enfants (de 16 mois à 6 ans). ([www.sportball.ca/calgary](http://www.sportball.ca/calgary))

Nous aimerions qu'un changement soit apporté aux critères d'admissibilité du programme Emplois d'été Canada. Nous sommes très reconnaissants d'avoir obtenu une subvention de ce programme grâce aux critères d'admissibilité modifiés qui ont été utilisés en 2021, lorsque l'entreprise se remettait des répercussions de la pandémie de COVID-19. Par contre, nous n'avons pas été jugés admissibles au programme en 2022 ou en 2023. Des restrictions liées à la taille de notre entreprise et aux moments auxquels nous pouvons offrir nos programmes nous empêchent d'offrir des horaires de travail à temps plein (30 heures ou plus par semaine) aux employés que nous recrutons.

La clientèle dont provient la majorité de nos revenus (les jeunes enfants de 16 mois à 6 ans) peut seulement participer à des programmes parascolaires comme ceux de Sportball à certaines heures de la journée, selon l'horaire de travail des parents, l'heure de la sieste, l'horaire des activités préscolaires ou de l'école maternelle, etc. Il va sans dire que ces contraintes limitent le nombre d'heures de travail que nous pouvons offrir à nos employés. Nous satisfaisons à tous les autres critères d'admissibilité du programme, mais la nature de nos activités nous empêche d'offrir à nos nouveaux employés l'horaire de travail minimal exigé de 30 heures par semaine.

Lorsque la période de subvention prend fin, nous pouvons offrir à notre personnel d'été un emploi continu, et c'est ce que nous faisons. La majorité de nos employés sont des élèves du secondaire ou des étudiants de niveau postsecondaire qui aiment travailler pour Sportball à temps partiel pendant l'année scolaire. Ils travaillent habituellement les soirs et les fins de semaine (toute l'année durant) et ont choisi Sportball comme employeur parce que les emplois qu'il offre s'intègrent bien à leurs études et à leurs autres engagements scolaires et sportifs.

Un dernier facteur à prendre en considération est l'évolution du marché du travail qui a eu lieu ces dernières années et qui a eu une incidence sur les préférences de bien des personnes de 15 à 30 ans en matière d'emploi. Beaucoup de personnes qui répondent à nos avis de poste à pourvoir ne veulent PAS d'un emploi à temps plein; elles préfèrent travailler à temps partiel même l'été et se garder du temps pour se consacrer à d'autres centres d'intérêt et remplir d'autres obligations. Pour nous, cela rend les critères d'admissibilité actuels encore plus difficiles à satisfaire.

Ma demande consiste à faire abaisser de façon permanente la durée minimale des horaires de travail fixée comme critère d'admissibilité à 12 heures par semaine. Ce changement permettrait à des entreprises comme la nôtre de participer au programme Emploi d'été Canada comme les entreprises d'autres secteurs, et aussi de demeurer bien des années l'un des employeurs préférés de nombreux étudiants au Canada.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ma demande.

Sincères salutations,



**Brent Fawcett**  
**Gestionnaire de secteur, Calgary**  
**Sportball Itée**  
Cellulaire : 403-796-6967  
Adresse de courriel : [BRENTF@SPORTBALL.CA](mailto:BRENTF@SPORTBALL.CA)